



Direction des finances

COMPTE ADMINISTRATIF

2018

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 27 Juin 2019

SOMMAIRE

Propos introductif.....	Page 3
Les résultats de l'exercice 2018.....	Page 4
Le respect par la Ville de ses engagements contractuels	
La maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	Pages 5-8
La réduction du besoin de financement.....	Pages 9-10
La progression des ressources.....	Pages 11-14
Les principales dépenses d'équipement.....	Pages 15-19
Le financement des dépenses d'équipement.....	Pages 20-21
Annexes	
L'évolution de l'épargne.....	Pages 22-23
Les dépenses 2018	Page 24
Les recettes 2018.....	Page 25
Glossaire.....	Page 26

PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 dans le cadre du budget 2018 voté par le Conseil municipal le 21 décembre 2017 et modifié trois fois en cours d'année par :

- Le budget supplémentaire voté le 28 juin 2018,
- La décision modificative n°1 votée le 22 novembre 2018,
- La décision modificative n°2 votée le 20 décembre 2018.

Les résultats définitifs de l'exercice 2018 n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif 2019 de la Ville. Ils seront donc repris lors du budget supplémentaire après le vote sur le compte administratif 2018, qui les arrêtera officiellement et définitivement et permettra de procéder à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque Conseiller municipal.

Ce rapport d'accompagnement présentera d'abord les résultats de l'année puis, l'évolution des dépenses de fonctionnement au regard des objectifs définis dans le contrat que la Ville a conclu avec l'Etat en juin 2018, la progression des recettes courantes et enfin, les principales dépenses et recettes d'équipement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Comme chaque année, la détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

Résultats de l'exercice 2018		
	Dépenses	Recettes
Investissement	21 116 719	14 302 694
Fonctionnement	73 743 663	81 669 772
s/s total	94 860 382	95 972 466
Excédent 2018		1 112 084
Reprise de l'excédent antérieur cumulé		5 290 252
Excédent final 2018 (avant reports)		6 402 336
Reports de crédits (investissement)	9 990 470	6 460 425
Solde des restes à réaliser (« reports »)		- 3 530 045
Résultat global 2018		2 872 291

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2018 s'est clôturé sur un excédent net (recettes moins dépenses) de 1,11M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 7,93M€ et d'un déficit d'investissement de 6,81M€.

Les résultats de 2017 affectés au budget 2018 étaient les suivants :

- excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 14,20 millions d'euros
- déficit d'investissement antérieur reporté :	- 8,91 millions d'euros
- d'où excédent global antérieur reporté :	+ 5,29 millions d'euros
- Affectation en investissement (compte 1068) :	+ 10,25 millions d'euros

Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent global 2018 s'établit à 6,40M€, auquel il convient ensuite d'ajouter le solde des reports de crédits engagés mais non réglés sur l'exercice (« reports »), soit -3,53M€, pour arriver à un **résultat définitif global de 2,87M€**.

LE RESPECT PAR LA VILLE DE SES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 institue, pour les collectivités et EPCI dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60M€ par an, un dispositif de contractualisation avec l'Etat venant encadrer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement et prévoir une amélioration de leur besoin de financement.

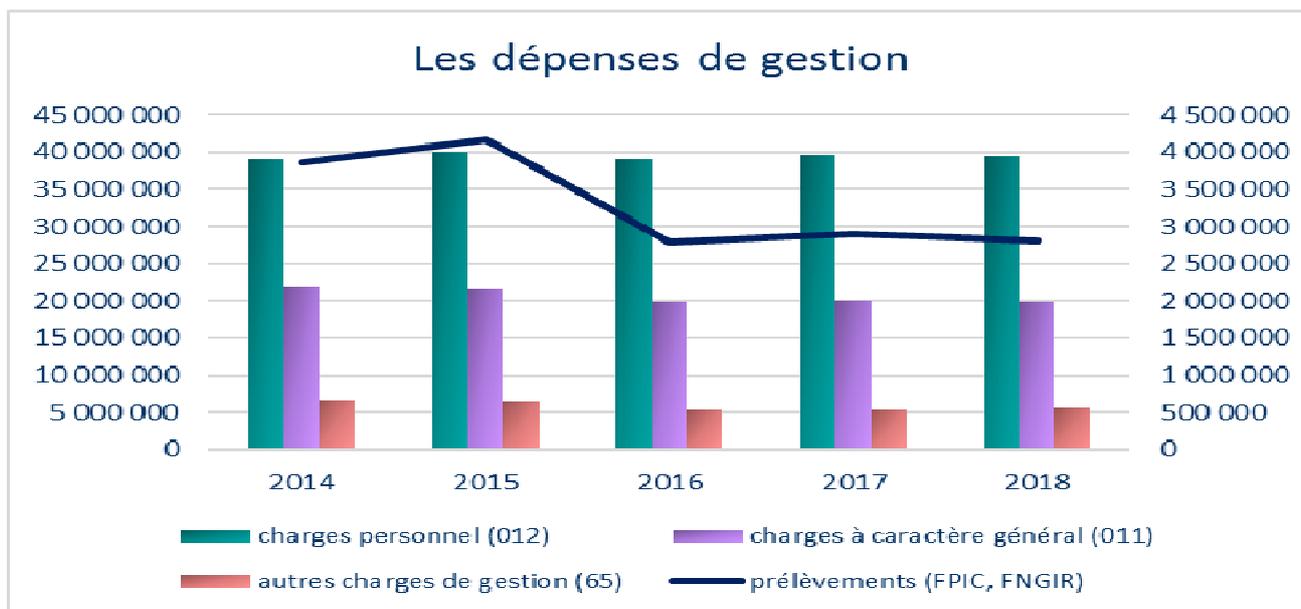
LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Ville s'est engagée à ne pas augmenter ses dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,45% par an jusqu'en 2020. Pour mémoire, la ville a pu obtenir, de haute lutte, ce taux bonifié (par défaut le taux est fixé à 1,2%) au regard de sa forte croissance démographique, très supérieure à la moyenne nationale, et des efforts déjà réalisés jusqu'ici sur ses dépenses de fonctionnement.

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	2017	2018	2019	2020
Total DRF retraitées (contrat)	66 034	66 883	-	-
Montant maxi DRF (contrat)	66 034	66 991	67 963	68 948
Ecart contrat	0	-69	-	-

Le total général des dépenses de fonctionnement atteint 73,74M€ dont 70,55M€ de dépenses réelles.

Pour cette 1^{ère} année, la Ville a ainsi respecté son **objectif contractuel (hausse de + 1,35%)**, et ce malgré des dépenses exceptionnelles extrêmement élevées (cf infra) (1 577 780€ contre 275 207€ en 2017 soit + 473%) sans lesquelles elle aurait affiché une diminution de ses dépenses réelles de fonctionnement de 413 000€ soit de 0,63%.



- **Les charges de personnel (Chapitre 012) :**

Ces dépenses atteignent 39,38M€ et affichent pour la première fois, une diminution par rapport à l'année précédente (-203 500€ soit -0,51%).

La Ville est en effet parvenue à stabiliser sa masse salariale tout en mettant en place au 1^{er} juillet 2018 le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), avec l'instauration d'un montant minimum au moins égal à 50€ bruts mensuels pour l'ensemble de ses agents, soit un effort budgétaire de 442 190€.

La collectivité a par ailleurs renforcé sa politique d'apprentissage (15 apprentis en 2018) avec la création de deux nouveaux postes (+ 14 000€).

Pour parvenir à ce résultat, l'équipe municipale a poursuivi sa politique de réduction de la masse salariale (suppression de 100 postes sur le mandat) et ne procède à la création de postes que sur les seuls secteurs prioritaires (éducation, police municipale...).

D'autre part, des facteurs externes tels que le rétablissement de la journée de carence (-85 000€), la fin du dispositif des emplois aidés ainsi que le report sur 2019 du plan de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) (-110 000€) ont contribué à faire diminuer la masse salariale.

Enfin, la Ville a poursuivi sa politique en faveur de l'action sociale en renouvelant son adhésion au CNAS pour 228 000€ et en subventionnant l'association AERO (amicale du personnel) à hauteur de 47 500€.

• Les autres charges courantes (Chapitres 011 et 65) :

Ces charges s'élèvent à 25,49M€, comme en 2017 soit une parfaite stabilité résultant d'évolutions à la hausse et à la baisse.

Certains postes de dépenses augmentent en raison des choix de modes de gestion et des hausses de crédits décidées par la Municipalité pour améliorer les services rendus aux Rosnéens. Il s'agit en particulier de:

- L'externalisation du stationnement payant (+334 000€), qui devrait rapporter au minimum 500 000€ de recettes supplémentaires en année pleine, avec pour objectif de fluidifier le stationnement en améliorant le taux de rotation, notamment en centre-ville,
- L'externalisation de l'enlèvement des dépôts sauvages (+ 87 000€) dans le cadre de la mise en place du « plan propreté », permettant ainsi au personnel de la Ville de se consacrer aux autres actions de nettoyage,
- La mise en place de nouveaux événements sur la Ville (+ 140 000€) tels que festiv'halle, le marché aux fleurs, la double implantation du marché de Noël au square Gardebled et au parc Decésari, le festival « libre d'accès » ainsi que l'installation d'une « fan zone » pendant la coupe du monde de football.

Les autres augmentations concernent :

- Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui atteint 721 000€ (+ 438 000€), suite au transfert des compétences développement économique, aménagement et « clauses d'insertion » à l'EPT Grand Paris Grand Est ; les dépenses liées à ces compétences étant désormais intégralement supportées par GPGE,
- Les consommations d'électricité (+ 147 000€) en raison de l'augmentation des tarifs et de la prise en charge des dépenses du centre aquanautique qui sont refacturés à Opalia (125 000€),
- L'augmentation de la subvention versée au CCAS (+ 81 000€) pour lui permettre de faire face à de nouvelles dépenses telles que la réfection de plusieurs studios à la résidence Camille Barroy, le recrutement d'un nouvel animateur pour le Club Timbaud, la hausse du coût de l'énergie... La subvention s'établit donc ainsi à 1 418 000€ en 2018,
- La hausse de 32 000€ de la participation à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) qui s'élève à 838 600€.

Malgré ces augmentations, les dépenses courantes n'augmentent globalement pas grâce aux économies que la Ville est parvenue à réaliser sur certains postes et au transfert de certaines dépenses de gros entretien du patrimoine qui relèvent désormais de la section d'investissement (-1,1M€):

- Les consommations d'eau (-120 000€) grâce à un suivi régulier des consommations sur le site de Véolia permettant d'identifier rapidement les fuites et les dysfonctionnements,
- Les achats de produits ménagers (-24 000€) suite à l'acquisition de nettoyeurs vapeurs.

- **Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :**

Ces charges, particulièrement élevées en 2018, atteignent 1,58M€ contre 275 000€ en 2017, année de référence de la contractualisation. Cette forte augmentation s'explique par les raisons suivantes:

- 600 000€ pour les dépenses effectuées suite à l'arrêté de péril imminent pris pour la copropriété dégradée du 21 rue des 2 Communes (étalement et ceinturage de l'immeuble, relogement et déménagement des familles),
- 475 000€ provisionnés suite à la condamnation de la Ville après l'annulation d'une décision de préemption datant de mars 2011 pour un terrain situé au 94-98 avenue du Général de Gaulle, qui appartenait à la SCI Câble, dans l'attente du résultat de l'appel,
- 235 000 € liés à la correction des résultats définitifs des ZAC Saussaie Beauclair et Gabriel Péri suite à l'approbation des bilans de clôture définitifs de ces 2 opérations.

LA REDUCTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

En application du dispositif de contractualisation évoqué plus haut, la Ville s'est également engagée à améliorer son besoin de financement c'est-à-dire en empruntant moins que ce qu'elle avait initialement prévu.

La Ville s'est donc en 2018, désendettée de 3,66M€ consolidant ainsi son désendettement de 4,36M€ sur 2 ans.

Besoin de financement (BF)	2017	2018	Total
Emprunt nouveau consolidé (AOB N-1)	10 198	1 506	11 704
Remboursement emprunts	10 890	5 171	16 061
BF initial (contrat)	-692	2 275	1 583
BF cible (contrat)	-692	1500	808
BF réel CA	-692	-3 665	-4 357
Ecart contrat (amélioration BF)	0	-5 165	-5 165

Au 31 décembre 2018, le montant de l'encours de dette atteignait 61,48M€ (1 366€/hab) en incluant le prêt Opalia qui finance la réhabilitation du centre aqua-nautique ainsi que la consolidation des 1,5M€ du prêt contracté en 2017 auprès de la Caisse d'épargne.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1,27M€ soit -147 500€ (-10,40%) par rapport à 2017.

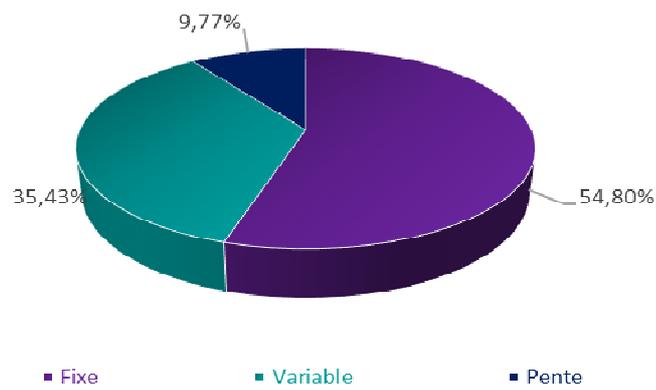
Assise sur une répartition optimale taux fixe/variable de 55%/45%, la dette communale affichait au 31 décembre 2018 un taux global de **2,01%** (identique à celui de 2017) et l'annuité (capital + intérêts) s'établissait à 6,44M€.

Enfin, l'unique prêt structuré (3E) de la collectivité, toujours très bien orienté, a continué de se comporter de façon optimale. Ce contrat, issu d'un réaménagement en 2005 de 5 prêts, dont les taux se situaient au-delà des 5%, aura permis, en dépit de deux années dégradées (2006 et 2007), d'économiser un peu plus de 350 000 € d'économies à l'issue de la phase structurée (2020) ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030), ce qui lui permettra alors d'afficher une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

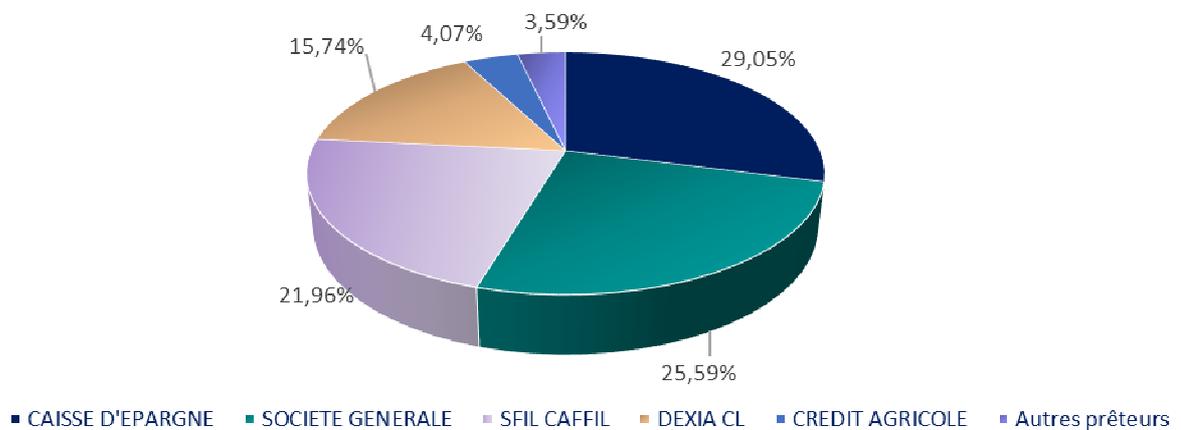
L'encours de la dette par habitant au 31 décembre



Répartition de la dette par type de taux



Répartition de la dette par prêteur



LA PROGRESSION DES RESSOURCES

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement atteint 81,67M€ dont la quasi-totalité en mouvements réels (85 000€ de recettes d'ordre). Cette progression de 413 000€ (+0,51%) des recettes réelles s'explique essentiellement par la dynamique des recettes fiscales (+ 392 000€) et la progression des produits exceptionnels (+ 149 000€).

- **Les dotations et participations (Chapitre 74) :**

Elles se stabilisent à 12,77M€ compte tenu de la décision du gouvernement de maintenir la DGF après 3 années de baisse drastique.

- **Les dotations de l'Etat**

Dotations	2016	2017	2018	variation 2018/2017	variation % 2018/2017
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	6 077 195	5 280 855	5 191 527	- 89 328	-1,69%
Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	544 359	685 366	772 466	87 130	12,71%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	117 032	418 431	423 777	5 346	1,28%
Sous total DGF	6 738 586	6 384 652	6 387 770	3 118	0,05%
Allocations compensatrices (TH/TF/CFE)	1 179 848	1 353 692	1 403 074	49 382	3,65%
Totaux	7 918 434	7 738 344	7 790 844	52 530	0,68 %

La part forfaitaire de la DGF diminue de 90 000€ en raison des mécanismes d'écrêtement prévus par la Loi de finances. Cette diminution est toutefois compensée par la hausse des deux autres composantes de la DGF (DSUCS et DNP).

Les allocations compensatrices de fiscalité progressent quant à elles de 49 000€.

- **Les autres participations et dotations**

Les autres participations et dotations (4,98M€) proviennent du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de la CPAM et contribuent notamment au financement des secteurs de la petite enfance, du périscolaire, de l'insertion, du CMS et de la jeunesse.

Le chapitre 74 affiche une stabilité par rapport à 2017, les réductions de participations de certains financeurs (notamment du Département) étant compensées par l'augmentation de celles d'autres partenaires (CAF). Dans le détail, on relèvera :

- Le retrait de la participation du Conseil départemental au financement de la petite enfance (-256 000€),
- La réduction de 44 000€ du FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie compte tenu d'un transfert partiel vers l'investissement,
- L'augmentation de 305 000€ de la participation de la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU) suite à l'établissement de nouvelles conventions pour les crèches tenant compte de l'amélioration du taux d'occupation des structures (268 000€) et pour les accueils de loisirs (37 000€),
- Le versement de 186 000€ de la CPAM en application de l'accord national signé pour le CMS,
- La hausse de 17 750€ de la dotation pour les titres sécurisés (37 900€) suite à l'abondement de la dotation votée dans la Loi de finances 2018 (8 580 € par station d'enregistrement au lieu de 5 030€ en 2017) ainsi que la majoration de 3 550€ par an pour chaque station qui a enregistré plus de 1875 demandes de passeports ou cartes nationales d'identité l'année précédente,
- La stabilité de la dotation pour le recensement (8 300€).

• Les recettes fiscales (Chapitre 73) :

Les recettes fiscales s'élèvent à 53,25M€ soit une augmentation de 304 000€ (+ 0,55%) liée principalement à la progression du produit des taxes foncières et d'habitation (+605 000€).

	2017	2018	2018/2017	variation
Taxe d'habitation (dont rôles supplémentaires)	20 961 616	21 341 186	379 570	1,81%
Taxes foncières (dont rôles supplémentaires)	15 812 922	16 038 609	225 687	1,43%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 849 442	15 872 062	22 620	0,14%
Stationnement et autres taxes	239 195	11 061	- 228 134	- 95,38%
Taxes sur les pylônes électriques	60 268	61 568	1 300	+ 2,16%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	732 406	680 325	- 52 080	- 7,11%
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)	365 791	408 507	42 716	11,68%
Droits de mutation (DMTO)	1 678 330	1 590 904	-87 426	-5,21%
FNGIR (prélèvement)	-2 755 499	- 2 755 499	0	0,00%
Total autres impôts et taxes	52 944 472	53 248 725	304 253	0,55%

La Ville a perçu 37,38M€ au titre de la fiscalité sur les ménages dont 21,34M€ pour la taxe d'habitation, 16,04M€ pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

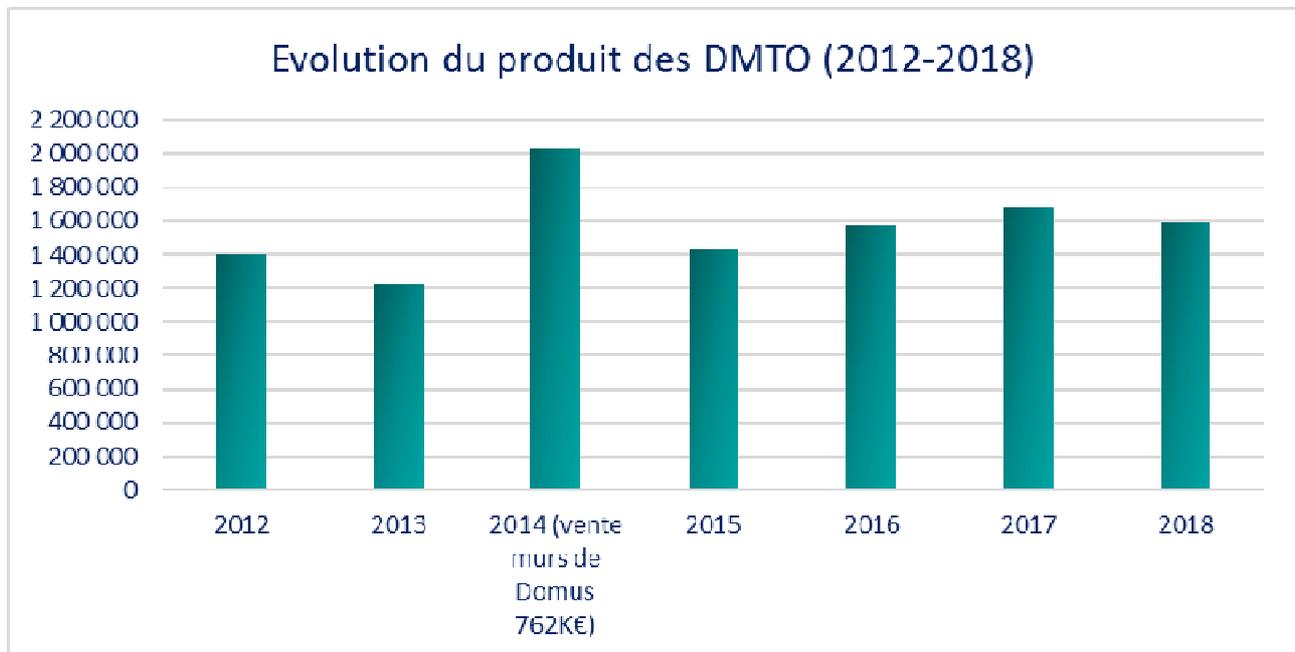
Les taux n'ayant pas augmenté, la hausse du produit de 605 000€ (soit + 1,65%) n'est due qu'à la progression des bases, désormais revalorisées sur le taux d'inflation de l'année précédente (1,2% en 2017).

La fiscalité « économique » est désormais perçue et reversée intégralement par la MGP sous la forme d'une allocation de compensation de 18,87M€, qui ne progresse qu'à hauteur des rôles supplémentaires reversés par la MGP (22 600€).

La taxe sur l'électricité atteint seulement 680 000€ en raison d'un décalage de versement.

La TLPE progresse de 43 000€ et dépasse désormais les 400 000€ annuels.

Les DMTO restent toujours très dynamiques (1,59M€).



• La péréquation

La Ville est impactée par 2 dispositifs de péréquation:

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la contribution s'élève à 63 600€ en 2018,
- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), dont la Ville est bénéficiaire depuis 2016 (664 000€ en 2018).

• Les autres produits (Chapitres 70, 75, 77 et 013) :

○ Les produits d'activités et du domaine (Chap. 70)

Les produits du domaine et des services (restauration collective, activités culturelles et sportives, crèches, centres de loisirs, CMS, séjours jeunesse, stationnement payant, concessions funéraires, remboursement de frais par d'autres organismes, ...) s'élèvent à 8,53M€ (+ 75 000€ par rapport à 2017).

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- Les produits des activités culturelles (327 000€) progressent de 81 000€ en raison de l'augmentation des participations de 46 000€ au conservatoire (accroissement du volume horaire des cours), de 20 000€ à la fabrique artistique et numérique (fréquentation plus importante grâce au labo) et de 16 000€ à Simenon,
- Les recettes des centres de loisirs s'élèvent à 2,08M€, soit une augmentation de 74 000€ liée à l'accroissement des effectifs,
- Les produits des crèches (778 000€) progressent de 28 000€,
- Les participations pour l'école municipale des sports (46 000€) progressent de 16 000€,
- Le stationnement payant ne rapporte que 360 000€ suite à un démarrage progressif, mais les recettes en année pleine seront plus élevées,
- La suppression du remboursement par le budget annexe de la Pépinière d'entreprises des frais de personnel payés sur le budget principal (- 63 000€) suite au transfert de cette compétence à Grand Paris Grand Est.

○ **Les autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

Le montant de ces produits s'élève à 1,38M€ et correspond aux revenus des immeubles communaux (742 000€), et aux redevances versées par les délégataires de la Ville (restauration scolaire, golf, marchés forains...) pour 640 000€.

○ **Les produits exceptionnels (Chap. 77)**

Les produits exceptionnels atteignent 1,42M€ en 2018 et correspondent essentiellement:

- Aux cessions immobilières (1,32M€) dont celles du 10-14 avenue du Général de Gaulle sur « l'îlot Garnier » (955 000€) afin de procéder à la création de 140 logements, de l'immeuble situé au 23 bis rue Saint-Denis frappé d'un arrêté de péril (241 000€), ou encore du terrain de la chaufferie d'appoint au gaz situé rue de Rome (100 000€),
- Aux ventes aux enchères de matériels dont la Ville n'a plus l'utilité (44 000€).

○ **Les atténuations de charges (Chap. 013)**

Ces recettes s'élèvent à 805 000€ et regroupent essentiellement les participations perçues au titre du financement des contrats aidés (13 400€), les remboursements des organismes de protection sociale (371 000€), les remboursements sur rémunérations du personnel (105 800€) et les remboursements d'assurance du personnel (130 000€) ainsi que la régularisation de la « compensation » versée par le délégataire Elixor (152 000€) qui avait appelé des montants trop élevés en 2017.

LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le montant des dépenses d'équipement effectuées en 2018 s'élève à 13,35M€. Les principales réalisations de l'année illustrent une nouvelle fois les choix stratégiques arrêtés par l'équipe municipale :

- **L'éducation, 1^{ère} priorité du mandat (2,46M€) :**

- Le lancement du plan « écoles numériques » (904 000€) avec l'équipement des écoles élémentaires Bétremieux, Mondor, Raspail, Boutours et Jean Moulin en écrans numériques interactifs ainsi que l'acquisition à titre d'expérimentation de tablettes tactiles à l'école des Boutours,
- La première phase de réhabilitation du groupe scolaire du Pré Gentil (432 000€) relative notamment au changement de fenêtres et de menuiseries extérieures (296 000€) et aux travaux de toiture du « chalet » de la maternelle (75 000€),
- Le paiement des dernières factures pour le groupe scolaire des Boutours (436 630€),
- Les études préalables en vue de la construction du nouveau centre de loisirs Félix Eboué (129 000€),
- L'entretien des écoles (473 000€) avec notamment :
 - le changement des portes, le renforcement de la charpente du préau, l'installation de faux plafonds et le réaménagement des urinoirs à l'école élémentaire Cotton (100 000€),
 - la rénovation de la toiture de la maternelle Jean Moulin (84 000€),
 - la création d'une ouverture pour accéder à la maternelle et les travaux de mise en conformité électrique à l'école élémentaire Mondor (64 000€),
 - le réaménagement des locaux à l'élémentaire Raspail (60 000€),
 - le remplacement des fenêtres et des évacuations des urinoirs à l'école maternelle Kergomard (60 000€),
 - le remplacement de radiateurs aux groupes scolaires du Pré Gentil (29 000€), de Mermoz (2 000€) et de Bois Perrier (5 000€) ainsi qu'à l'école élémentaire Eboué (11 700€).
- L'achat de mobilier scolaire et de matériel spécifique (86 000€) pour les écoles et les centres de loisirs.

- **La ville durable:**

- **La rénovation des voiries (2,43M€)** avec notamment :
 - la requalification de la rue Victor Hugo (890 000€), de la rue Parmentier (85 000€) et la réfection de la rue Cavaré (155 000€),
 - les travaux d'amélioration de trottoirs et de chaussée dans diverses rues (Dhuys, Berthauds, Maunoury, Graviers, Saint Denis...) pour 361 000€,
 - la remise en état et le réaménagement des trottoirs rue du Docteur Seyer (120 000€),

- l'aménagement d'un accès pompier à l'hôtel de ville (83 000€),
 - l'extension du réseau sur la place du marché (55 000€),
 - la remise en états des voiries rue Philibert Hoffmann (88 000€), place Emile Lécrivain (30 000€), rue de La République (98 000€) et rue Conrad Adenauer (45 000€),
 - la signalisation horizontale (49 000€),
 - la requalification de la voirie entre la rue Jean Jaurès et la rue Jeanne d'Arc (45 000€),
 - l'acquisition de mobilier urbain : barrières et potelets... (91 000€) et de corbeilles de rues (64 000€).
- **L'embellissement des espaces verts (900 000€)** avec notamment :
 - la réfection et la brumisation de la place, l'installation d'un jeu pour les enfants et la réhabilitation du bac à sable en une aire de fitness au parc Decésari (137 000€),
 - l'installation de clôtures (150 000€) au centre social des Marnaudes, dans les écoles, à la résidence Camille Barroy, au stade Letessier...,
 - la réfection des allées et les travaux au square Gardebled (77 300€),
 - la création de 10 jardins potagers quartier Jean Mermoz (49 000€),
 - le verdissement des trottoirs boulevard Gabriel Péri (41 000€),
 - le remplacement du bac à sable du centre de loisirs Pierre Richard par une aire d'engazonnement (18 000€),
 - la réfection de la cour du centre social des Marnaudes (75 000€),
 - l'aménagement de plates-bandes avenue Jean Jaurès (35 000€),
 - la suppression des ouvrages pavés à l'école du Pré Gentil (23 000€),
 - l'acquisition de matériels horticoles (20 000€),
 - l'installation de lisses au square Sainte Geneviève (18 000€) et boulevard Gabriel Péri (13 000€).
 - **Les travaux d'éclairage public (413 000€)** dont :
 - 170 000€ pour les travaux de rénovation des candélabres et des armoires électriques dans le cadre du plan lumière,
 - 150 000€ pour la rénovation des câbles des hauts mats du stade Letessier,
 - 93 000€ pour la géolocalisation des réseaux d'éclairage.
 - Les études de maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières pour **la réalisation du futur parc du plateau d'Avron (245 000€)**,

- **La mise en accessibilité des espaces publics (166 000€)** avec notamment :
 - la création de barrières main courante à la bibliothèque Yourcenar (81 000€),
 - l'arrêt de bus Titus situé rue Nungesser et Coli (22 000€),
 - les installations ouvertes au public (IOP) telles que la place Carnot, les multi-accueils de la Boissière et des Tulipiers (43 000€).
 - L'acquisition d'une nouvelle balayeuse, d'aspirateurs urbains et de désherbeuses pour la mise en œuvre du nouveau **plan propreté de la Ville (307 000€)**,
 - L'acquisition et le déploiement de **nouveaux horodateurs (544 000€)** suite à la mise en place de la nouvelle politique de stationnement,
 - Les travaux dans le cadre du **prolongement de la ligne 11 (159 000€)** remboursés par la RATP,
 - **Les acquisitions foncières** (1,2M€) comprennent essentiellement l'acquisition de la parcelle SNCF (551 800€) sur laquelle se trouvent la halle de marché et un parking aérien, l'acquisition des murs du local commercial de la librairie (265 000€), l'acquisition du 14 avenue du Général de Gaulle suite à la résiliation du bail emphytéotique (242 000€) ainsi que le rachat d'appartements dans la copropriété dégradée du 21 rue des 2 Communes (131 000€) avant qu'elle ne soit frappée d'un péril imminent.
- **La ville numérique :**
 - **1,32M€ pour la 2^{ème} phase de modernisation de l'infrastructure informatique** avec les prestations d'assistance et de préparation (116 000€) à l'externalisation des infrastructures pour accroître leurs performances et leur sécurité ainsi que le renouvellement préalable de tous les serveurs et matériels obsolètes (595 000€), le câblage de l'Hôtel de Ville en fibre optique afin de déployer la téléphonie IP (248 000€) et l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour les services (323 000€),
 - **268 000€** pour le déploiement de la **stratégie numérique** notamment la mise en place d'un outil de gestion de la relation à l'usager (105 000€), la préparation du **nouveau site internet** (99 000€), l'acquisition d'un « **chatbot** » (29 000€) et la mise en place de l'application « zen bus » (26 000€).
 - **L'entretien du patrimoine :**
 - **296 000€ pour la poursuite des agendas programmés d'accessibilité (« Ad'Ap »)** avec notamment :
 - 59 000€ dédiés aux travaux dans les écoles (Dolet, Pré Gentil, Kergormard et Boutours),
 - 110 000€ dans les bâtiments culturels (58 000€ à la fabrique artistique et numérique, 18 000€ à la médiathèque Aragon, 10 000€ à Simenon et 10 000€ à Malraux pour la mise aux normes d'un escalier et de l'éclairage ainsi que pour la mise en accessibilité des toilettes...),
 - 34 000€ à Gattaz (mise aux normes des lavabos...),
 - 18 000€ dans les bâtiments sportifs (installation de hublots sur les portes, aménagement de vestiaires, installation d'éclairage extérieur...),

- 11 500€ pour le cercle Boissière,
- 22 500 € pour la pose d'un élévateur PMR à la salle des fêtes.
- **80 000 € pour la création d'un nouveau poste de police municipale en centre-ville** pour renforcer ce service public de proximité en offrant aux Rosnéens un point d'écoute et d'information plus accessible et plus visible pour effectuer leurs démarches administratives.
- **132 000€ pour la réhabilitation du café forum du cercle Boissière.**
- **328 000€ pour les équipements sportifs** avec notamment :
 - la réalisation d'un court de tennis en résine synthétique au stade Armand Girodit (89 000€) poursuivant ainsi la modernisation des équipements visant à soutenir le SOR Tennis, l'un des clubs les plus importants de la Seine-Saint-Denis avec une école labellisée « club formateur » par la ligue,
 - l'installation de points d'ancrage sur la toile de l'ENACR et d'un nouveau système de chauffage (64 000€),
 - les travaux divers de mise aux normes (changement de chaudière, réfection des joints de la verrière, mise en conformité électrique) et de sécurisation des accès au gymnase Thibault (64 000€),
 - l'acquisition de matériels (tondeuses, chariots, tables de tennis de tables...) pour les gymnases et les stades (47 000€),
 - le lancement de l'étude de programmation pour la réhabilitation du complexe Lavoisier (22 000€).
- **140 000€ pour les équipements culturels** dont :
 - 72 000€ pour la fabrique artistique et numérique afin d'aménager les vestiaires de la salle de danse (25 000€), de rénover l'éclairage (17 000€) ainsi que le hall du bâtiment B (13 500€) et de remplacer les rideaux occultant (10 000€),
 - 43 000€ pour l'achat de matériels (instruments de musique, équipements pour le studio de danse, projecteurs...),
 - 25 000€ de travaux de mise en conformité et d'étanchéité à Simenon.
- **143 000€ pour les travaux dans divers bâtiments** dont :
 - 42 500€ au centre technique municipal pour la couverture de la coursive et la pose de passerelles en toiture terrasse,
 - 40 000€ pour la rénovation d'un local commercial rue Saint Denis,
 - 36 000€ pour la rénovation de logements communaux,
 - 24 000€ pour des travaux de remise aux normes, de réfection de peintures et d'installation de matériels de cuisine à la résidence Camille Barroy.

- **52 000€ pour les travaux de rénovation dans les crèches** ainsi que 24 000€ pour l'acquisition de mobilier et de matériels,
- **61 000€** pour l'acquisition et la réparation d'**extincteurs** dans tous les bâtiments communaux,
- **82 000€** de travaux et d'acquisition de mobilier pour l'installation du Conseil municipal dans la **salle du Conseil** afin de libérer la salle des fêtes,
- **31 000€** pour l'acquisition d'un **nouveau mobilier pour le Club Timbaud**,
- **288 000€ pour le rajeunissement et le verdissement de la flotte automobile** avec l'acquisition de 7 véhicules électriques (163 000€) dont 2 zoe et 4 goupils pour les services techniques, de 2 camionnettes pour les ateliers municipaux et les sports (50 000€) ainsi que d'un trafic et d'un scooter pour la police municipale (55 000€),
- **108 000€** pour le **renouvellement de l'équipement** (mobilier, vidéoprojecteurs...) de l'ensemble des services.

LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le total des recettes réelles (hors affectation au compte 1068 et hors emprunt) s'élève en 2018 à 7 599 000€.

• Le FCTVA et la taxe d'aménagement :

La Ville a perçu 1,97M€ au titre de la taxe d'aménagement et 2,48M€ de FCTVA compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2017 (17,45M€).

• Les subventions d'équipement :

La Ville a mobilisé l'ensemble de ses partenaires institutionnels pour participer au financement de ses projets structurants pour près de 2M€ (1,99M€) :

• 1,15M€ pour les équipements sportifs dont:

- la subvention du CNDS pour la rénovation du centre aquanautique (711 000€),
- les soldes de subventions pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué de la Région (317 400€) et du CNDS (45 000€),
- les subventions du Conseil départemental (versées sur 10 ans) pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué (20 000€) et pour la création du terrain synthétique du stade Letessier (11 000€) ainsi que celle (versée en une seule fois) pour la couverture des bulles de tennis (25 000€),
- la réserve parlementaire pour la construction d'un club house de football (20 000€),

• 62 000€ de subvention de la Région pour les équipements culturels dont 42 000€ pour la restructuration de la médiathèque Louis Aragon et 20 000€ pour l'acquisition de matériel son à Simenon,

• 57 000€ pour l'école des Boutours : le versement du solde de la subvention de la CAF (53 000€) ainsi que le 1^{er} acompte de la subvention attribuée par le rectorat (4 000€) pour l'équipement numérique de l'établissement,

• 53 000€ pour l'acquisition de véhicules propres : les subventions du SIPPAREC (10 000€) et de la Métropole du Grand Paris (43 500€),

• 38 000€ de subvention de la Région pour l'informatisation du CMS,

• 10 000€ d'Ile-de-France Mobilités au titre du 1^{er} acompte pour la mise en accessibilité de 5 points d'arrêt de la ligne de bus 143.

La Ville a également perçu les sommes suivantes :

- 300 000€ de la société Géraud, nouveau délégataire des marchés forains, au titre du droit d'entrée,
- 132 000€ de remboursement de la RATP pour les travaux relatifs au prolongement de la ligne 11 du métro effectués par la Ville.

Enfin, les amendes de police dressées en 2017 ont rapporté 161 000€.

- **L'emprunt :**

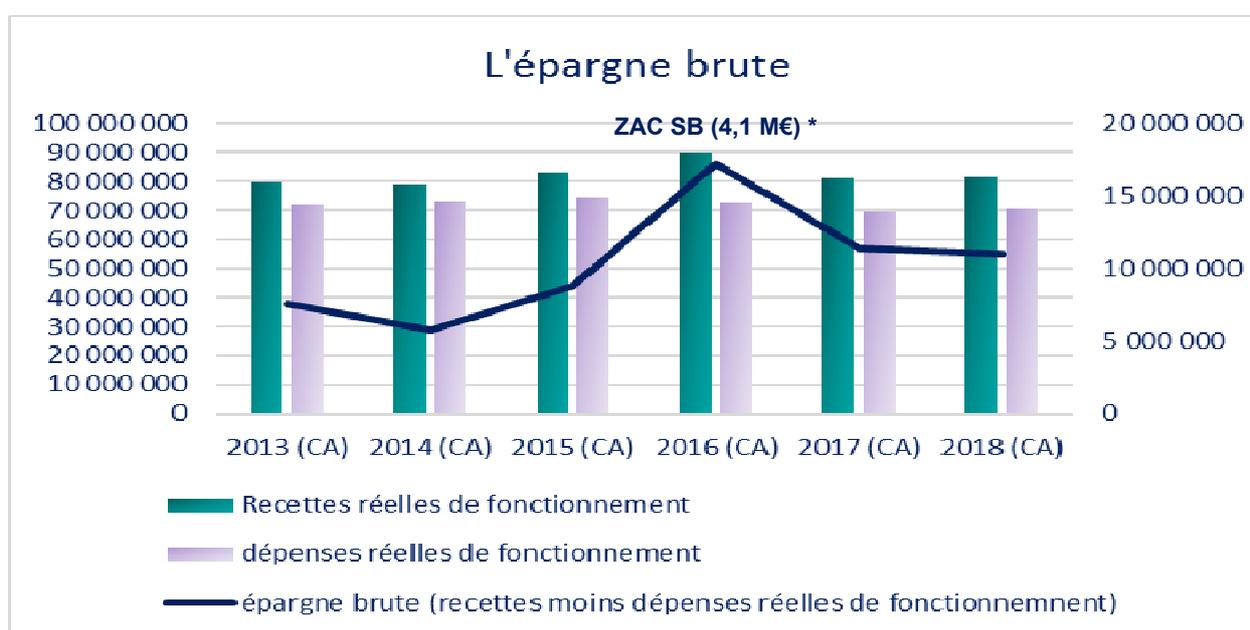
La Ville a souscrit fin 2018 un nouvel emprunt de 4M€ auprès de l'Agence France Locale qui sera mobilisé en 2019.

ANNEXE 1 : L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières de la Ville dégagées par sa section de fonctionnement : l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette (ou autofinancement).

- **L'épargne brute** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement*)

L'épargne brute atteint 11 036 000€ et diminue de 322 000€ par rapport à 2017 en raison de dépenses exceptionnelles particulièrement élevées (cf supra).

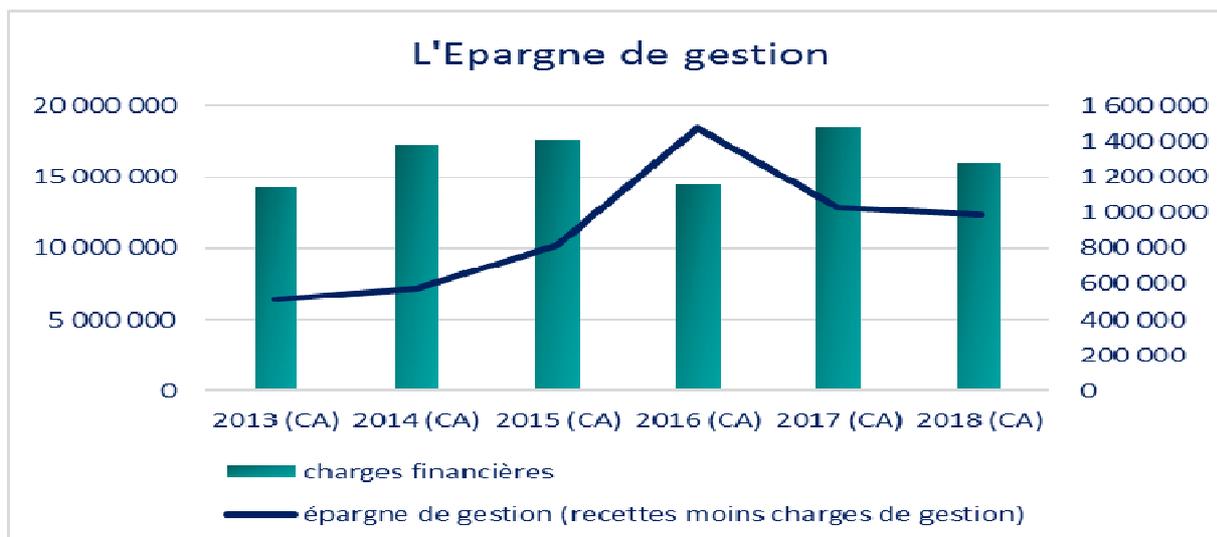


(*) En 2016, la Ville a encaissé une recette exceptionnelle de 4,1 M€ correspondant à la reprise du résultat excédentaire de la ZAC Coteaux Beauclair, qui a été réinjecté en 2018, sous forme d'avance de trésorerie, dans la nouvelle ZAC Coteaux Beauclair.

- **L'épargne de gestion** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges de gestion*)

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

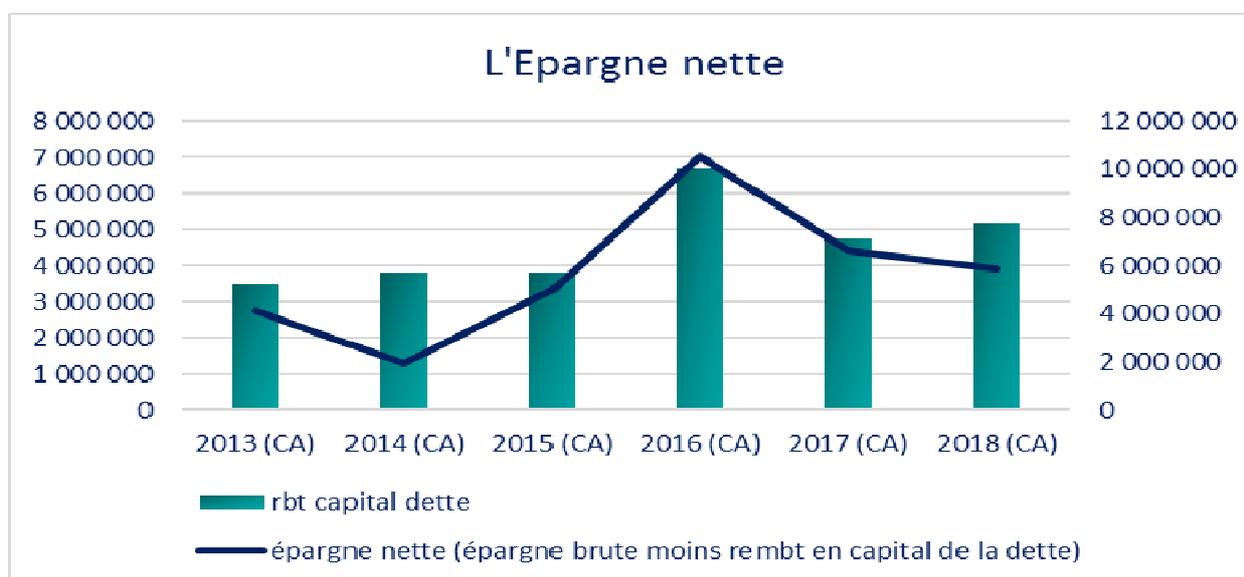
Elle atteint 12 318 000€ et diminue seulement de 521 000€ (-4,06%) entre 2017 et 2018.



- **L'épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)

L'épargne nette ou autofinancement permet de mesurer les ressources que la Ville peut affecter aux dépenses d'équipement, en complément des recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement...) et du recours à l'emprunt.

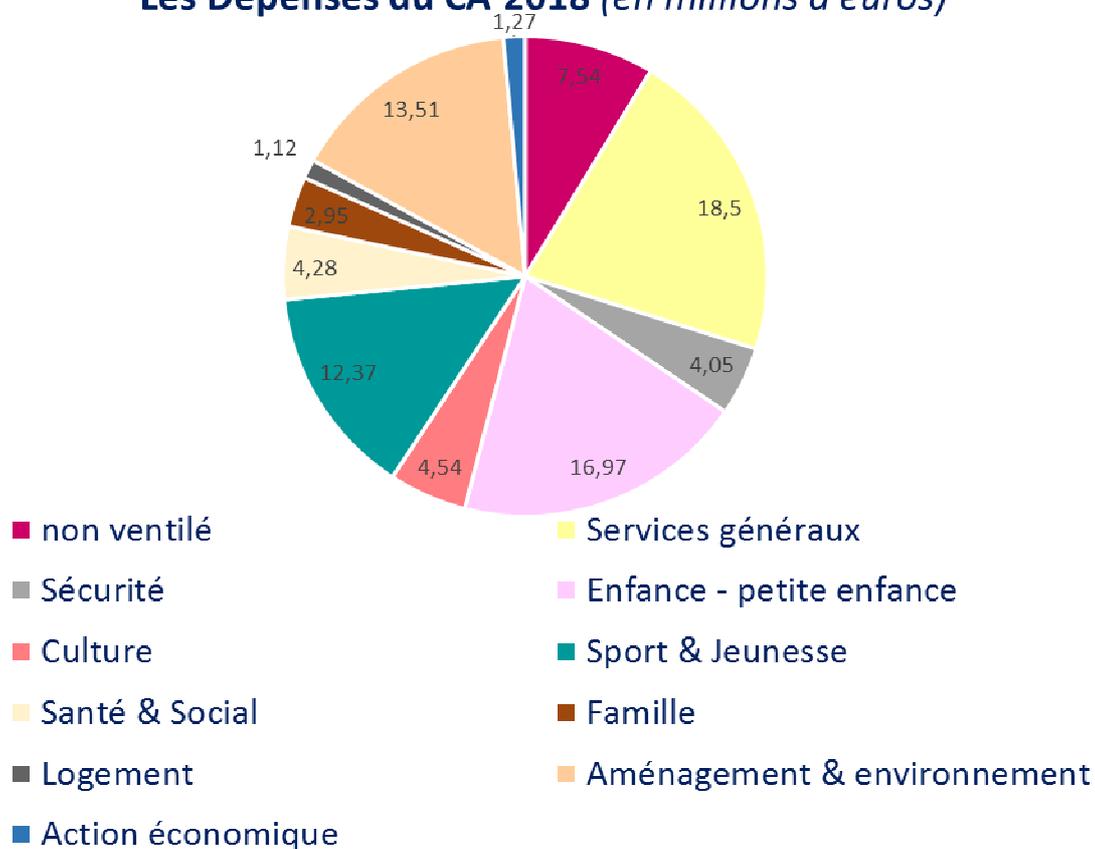
Elle atteint 5 865 000€ et diminue de 735 000€ (-11,13%) en raison de l'augmentation du montant du capital de dette remboursé (+ 412 400€).



Conformément à la stratégie financière du mandat, la Ville a non seulement restauré ses marges de manœuvre en 1^{ère} partie de mandat, mais a poursuivi ses efforts pour la renforcer au bénéfice exclusif de l'investissement

ANNEXE 2 : LES DEPENSES 2018 PAR SECTEUR

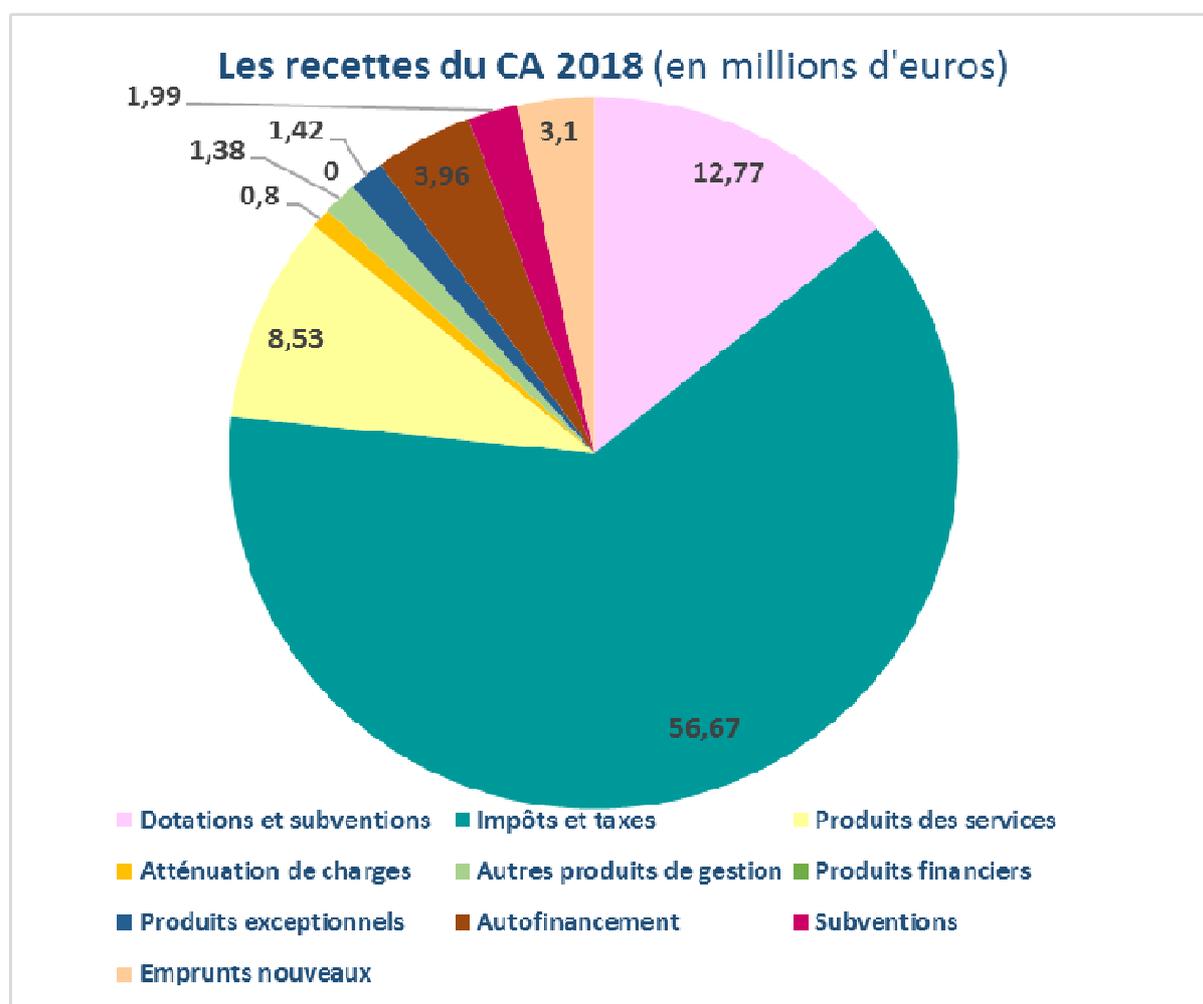
Les Dépenses du CA 2018 (en millions d'euros)



Non ventilé : Péréquation, remboursement de la dette (capital et intérêts)

Services généraux : Rémunération services ressources, assurances, téléphonie, formation du personnel, refonte infrastructure informatique, renouvellement flotte automobile

ANNEXE 3 : LES RECETTES 2018



ANNEXE 4 : GLOSSAIRE

- CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- DMTO** : Droits de mutation à titre onéreux
- DSUCS** : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- DNP** : Dotation Nationale de Péréquation
- EPT** : Etablissement Public territorial
- FCCT** : Fonds de Compensation des Charges Transférées
- FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA
- FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
- FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- FSRIF** : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France
- GPGE** : Grand paris Grand Est
- ICNE** : Intérêts courus non échus
- MGP** : Métropole du Grand Paris
- TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- TFNB** : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
- TH** : Taxe d'Habitation
- TLPE** : Taxe Locale du la Publicité Extérieure